

PROCÈS-VERBAL

DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

DE LA SOCIÉTÉ 2P PLUS ENTREPRISE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

Siège social : BAT H – 30 Moulin à vent, 77700 Magny-le-Hongre

SIREN : 981 372 139

RCS : MEAUX

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 11 février 2026

L'associée unique de la société **2P PLUS ENTREPRISE**,

Madame GHANAEE MIANDOAB Serena Libera,

née le 18 avril 1993 à PARIS 12,

de nationalité française,

demeurant 5 R DES SOURCES, 77500 CHELLES,

Détentrice de la totalité des actions composant le capital social,

A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Révocation du Président

L'associée unique décide de révoquer, à compter du 11 février 2026 :

Monsieur MILOSEVIC Sacha,

De ses fonctions de Président de la société.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination du nouveau Président

L'associée unique décide de nommer en qualité de Présidente,
à compter du 11 février 2026 et pour une durée illimitée :

Madame GHANAEE MIANDOAB Serena Libera,
née le 18 avril 1993 à PARIS 12,
de nationalité française,
demeurant 5 R DES SOURCES, 77500 CHELLES.

La Présidente déclare accepter ses fonctions et certifie n'être frappée d'aucune interdiction,
déchéance ou incapacité pouvant l'empêcher d'exercer ce mandat.

TROISIÈME DÉCISION

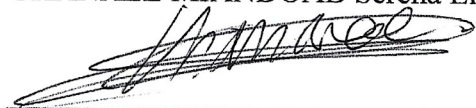
Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent
procès-verbal pour effectuer les formalités légales auprès du Guichet Unique et du Registre du
Commerce et des Sociétés.

Fait à MAGNY-LE-HONGRE,
Le 11 février 2026

Signature de l'Associée Unique

GHANAEE MIANDOAB Serena Libera



CERTIFICATION

Je soussignée, GHANAEE MIANDOAB Serena Libera,
certifie conforme à l'original le présent procès-verbal.

Fait à MAGNY-LE-HONGRE,
Le 11 février 2026

Signature

GHANAEE MIANDOAB Serena Libera

Certifiée conforme à l'original.
